

Hérault

Kléber Mesquida fait le tour de l'actualité

Page Le dossier

Biterrois

L'AOP Faugères se bat contre la fraude

Page 4

Béziers

Aznavour interprété par Dany Brillant

Page 6

LUNDI 14 MARS 2022 - midilibre.fr

1,30 € - N°27872

Midi Libre

Pézenas

Béziers

Agde



L'ORB DÉBORDE

À Béziers, le quartier du Faubourg a été inondé hier par une crue qui a menacé Sérignan.

Pages 2 et 3

Midi Sports

AVEC VOTRE JOURNAL



PHOTO MICHAEL ESDOURRUBAILH

FULGENCE OUEDRAOGO

« Je ne ferai pas la saison de trop »

Le capitaine du Montpellier rugby club, qu'il n'a jamais quitté durant toute sa carrière, se retirera à la fin de la saison.

Nos douze pages spéciales

NOTRE ENQUÊTE

Drogue et orgies, les ravages du chemsex

Additifs et parfois mortels, ces produits

Faugères : « Un procès pour mettre en avant la qualité de notre travail »

JUSTICE

Ce lundi, devant le tribunal de Béziers : une affaire qui révèle des dysfonctionnements tant chez des producteurs que chez des négociants en vins mais aussi dans les services des douanes.

Jean-Pierre Amarger
jpamarger@midilibre.com

Nathalie Caumette, du domaine de l'Ancienne Mercerie à Autignac, est également présidente de l'appellation d'origine protégée Faugères. Une vigneronne engagée qui veut protéger et faire respecter son terroir.

Ce procès va-t-il révéler des préjudices importants pour l'AOP Faugères ?

C'est une affaire complexe qui n'est pas facile à résumer. Il y a bien entendu un préjudice financier, mais c'est l'image de Faugères qui est atteinte. C'est la raison pour laquelle nous nous défendons.

Que s'est-il passé exactement ?

Une AOP, c'est un cahier des charges compliqué avec beaucoup de contrôles pour ceux qui souhaitent souscrire à cette démarche. Certains n'ont pas respecté ce cahier des charges mais ont tout de même affiché cette référence sur leurs bouteilles. Oui !

Comment vous en êtes-vous rendu compte ?

Quand vous trouvez des vins à 2 € la bouteille dans certaines enseignes, vous regardez ce qui se passe. Et c'est là, en 2013, que nous découvrons que les

étiquetages ne sont pas conformes. Nous nous sommes aussi aperçus que les personnes inscrites sur les étiquettes n'étaient pas du cru Faugères et qu'en plus, il n'y avait aucune déclaration.

Comment peut-on tout surveiller pour éviter ces dérapages ?

Le cahier des charges impose des contrôles tout au long de l'année. Beaucoup de choses rentrent en jeu : la géographie, la taille et tant d'autres causes. Ceux qui adhèrent à cette "charte" de qualité paient le prix fort pour être contrôlés et assurés que leur produit est de qualité.

Puisque les producteurs payent pour être contrôlés comment cette usurpation a-t-elle pu arriver ?

Certains négociants, sont peu regardants. On prend le truc par-dessus la jambe. On convainc des producteurs et on



Nathalie Caumette : « Nous voulons un message clair pour que l'AOP soit respectée. »

PHOTO P.S.

Neuf prévenus devront s'expliquer

PROCÈS Ce lundi 14 mars, neuf personnes sont prévenues devant le tribunal de Béziers dans le cadre d'une affaire d'usurpation d'une appellation d'origine protégée et d'une identification géographique protégée. Si ce procès n'a pas l'ampleur de celui qui avait défrayé la chronique sur les faux pinots, il doit montrer aux viticulteurs la nécessité de bien respecter le cahier des charges. Il doit aussi et surtout montrer aux négociants la nécessité de respecter le travail des viticulteurs qui œuvrent dur pour obtenir des vins de qualité. Et pour valoriser leur terroir.

profite du fait que les douanes et les fraudes ont peu de moyens pour contrôler. Et voilà, on abîme une réputation

de qualité. Dans cette affaire, une énergie folle a été déployée pour convaincre la justice de suivre car c'est une réglementation qui relève du droit commun. Il y a eu énormément de dysfonctionnements.

Toute cette énergie déployée n'est pas vaine. Vous avez pu arriver à un procès ?

Oui ! Nous voulons simplement envoyer un message clair pour que nous soyons respectés. Pour que l'AOP soit respectée. Une AOP a un coût pour

tous ceux qui respectent le cahier des charges établi. Il n'est pas question que le Faugères soit autre chose que du Faugères. Là, dans cette affaire, il y a des producteurs, mais aussi des négociants qui ont créé des sociétés écrans pour ne pas être repérés et se protéger. Nous n'en voulons pas. Au bout de tout cela, il y a un vrai préjudice moral. Il faut que les négociants comprennent qu'on ne joue pas avec les appellations. C'est simple et clair.

Tout le Faugérois s'est mobilisé dans ce dossier !

Bien évidemment, il y va de la pérennité de l'AOP Faugères, de la qualité de nos vins. Nous sommes déterminés à garder nos valeurs et notre spécificité. Nous avons voulu lancer un avertissement, mais nous nous sommes rendu compte qu'il y avait des trous dans la raquette. Beaucoup sont passés sous les radars. Il n'est pas question d'accabler les producteurs. Dans ce dossier, on cristallise des dysfonctions générales à de très nombreux niveaux. Il faut faire savoir que nous travaillons bien. Il faut faire savoir que nous ne nous affranchissons pas des obstacles que nous nous sommes imposés. Il faut faire savoir que nous produisons moins, pour faire mieux.

Enfin ce dossier tient par une conjonction de petites défaillances ?

On peut le voir comme ça. Si on ne taille pas court, on contrevient à la règle. Si on ne respecte pas certains contrôles, on n'est plus dans les clous. Si on produit trop c'est pareil...

Ce lundi, quelque part, l'avenir des appellations est en jeu ?

Si cela ne s'arrête pas, les appellations ne fonctionneront plus et il n'y aura plus de vin du tout. C'est clair. Nous, nous voulons du vin mieux valorisé et pour cela il nous faut une équité pour tous. Si cette dernière n'est pas assurée et respectée, c'est la mort des appellations. Il faut que nous nous formions tous et que nous respections tous le nom Faugères. Et ce qui est arrivé ne se reproduira plus.

Faugères / Faux pinots : deux dossiers incomparables

TRAFIC

L'affaire des faux pinots avait fait grand bruit quand elle est apparue au grand jour en 2005. Celle de Faugères, jugée ce lundi, n'est pas comparable, bien entendu, mais un petit rappel des faits s'impose pour ne pas faire d'amalgames.

En 2005, il est vendu des vins du pays d'Oc pour du pinot aux consommateurs américains. Des vigneron, un négociant et plusieurs coopératives audoises ont été mis en cause.

Pendant plusieurs années, les fraudeurs vont ainsi écouler sur le sol américain quelque 120 000 hectolitres de faux pinot en vrac. Il sera estimé des gains échelonnés entre 10 000 € à 458 000 €.

Les mis en cause avaient plaidé pour se défendre la nécessité économique dans un contexte de crise chronique, tandis que le négociant s'ac-

crochait à l'idée d'une "infraction Canada Dry" (le goût et la couleur sans en être). Le complice arguait quant à lui que les droits de la défense avaient été bafoués dans ce dossier.

Pour comprendre le mécanisme de la fraude, la société de négoce carcassonnaise s'approvisionnait en faux pinots auprès d'un courtier, de coopératives et de vigneron particuliers de l'Aude et de l'Hérault.

Ces vins étaient embouteillés et expédiés aux USA par un tiers. En première instance, le ministère public a fait état de 3,70 M€ de bénéfices pour le Carcassonnais et de 1,37 M€ pour le complice.

En appel, les peines de prison avaient été confirmées et alourdies contre les fraudeurs. Des gains de 7 M€ étaient alors estimés sur trois années de trafic.

Environ 700 000 bouteilles de vins dont l'appellation était douteuse

LES FAITS

Les enquêteurs du service des fraudes découvrent plusieurs infractions.

Jean-Pierre Amarger
jpamarger@midilibre.com

Pour l'heure, l'affaire n'est pas jugée. Personne n'est donc reconnu coupable dans ce dossier.

Mais dans le cadre du procès qui s'ouvre ce lundi sur l'usurpation d'AOP Faugères, quatre exploitants sont visés et aussi trois structures de négoce et ou de vinification.

Pour ce qui est des bouteilles de vins retrouvées : 260 144 sont concernées par une procédure d'usurpation de l'AOP Faugères, soit 1 963 hectolitres de vin. 394 hectos s'ajoutent à ces chiffres et n'ont pas été embouteillés. On considère qu'il y a tentative d'usurpation sur cette quantité totale de vin.

Pour ce qui est de la trompe-

rie, on arrive à 3 223 hectolitres de vin, soit 428 971 bouteilles que des producteurs et un négociant ont fait passer pour du cru Faugères.

Leurs vignes étaient sur le bon secteur mais le nom du domaine, appliqué sur l'étiquette, ne correspondait pas à un domaine inscrit sur le Faugérois.

Pour la directrice de l'AOP Faugères, les prévenus sont suspectés d'avoir : « commercialisé leur vin en contradiction avec le cahier des charges. Ils n'ont pas respecté les règles alors qu'un cahier des charges, cela a du sens. Ce cahier des charges a été établi pour éviter toute concurrence déloyale entre les viticulteurs et cela garantissait d'avoir du Faugères dans les bouteilles. »

Avec le procès qui s'ouvre ce lundi, les viticulteurs attendent



Le cahier des charges de l'appellation n'aurait pas été respecté. PHOTO P.S.

une reconnaissance de leur travail, de la fraude qu'ils ont pu constater et dont ils se disent victimes.

Selon eux, il y aura de plus en plus de fraudes, car les vins du Languedoc gagnent en notoriété. Frauder, c'est saborder tout le travail mis en avant et toute la notoriété de l'appellation.

« C'est la marque Faugères qui fait survivre les exploita-

tions. La qualité des vins, reconnus par tous aussi. Tout le monde le sait, le secteur est moins productif que la plaine et c'est dans ce sens que l'appellation prend toute sa valeur. Elle est un levier majeur de la survie des producteurs. Il faut la protéger et c'est très bien que ce dossier arrive jusque devant la justice. C'est rare, mais c'est très important. »